Les Gares nouvelles de Lille-Capitale

QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES SUR L'ENQUÊTE

Les questions de chemin de fer sont, on le sait, à l'ordre du jour. L'enquête d'utilité publique sur la gare de passage est en cours et donne sujet à discussion, tant du côté des expropriés qui ont au moins un intérêt à faire valoir, que du côté des groupements commerciaux qui plaident pour leur chapelle, avec des moyens un peu superficiels. Il aurait même des pétitions en circulation.

Après la gare de passage, c'est la ligne de contournement de Lille qui entre en cause.

Deux enquêtes sont actuellement ouvertes au sujet de l'établissement de cette ligne contournant l'agglomération lilloise avec suppression de tous les passages à niveau de la périphérie et substitution d'une gare de passage à la gare terminus de Lille.

La première enquête ouverte du 16 juin au 16 juillet a pour objet de consulter le public sur l'utilité des travaux prévus.

La seconde qui se tiendra du 27 juin au 16 juillet, a trait aux moyens financiers exigés par l'opération et fixe notamment le programme des surtaxes locales temporaires qui seraient appliquées aux voyageurs et aux marchandises en provenance ou à destination des gares intéressées de la région.

En ce qui concerne la première de ces enquêtes, un certain nombre de personnes qui se sont présentées ont marqué leur désir de savoir exactement le sort réservé à leurs propriétés qui semblent devoir être touchées par les travaux.

Il n'est pas possible de produire ces détails à l'enquête d'utilité publique, qui a lieu généralement sur la présentation d'un simple extrait de carte au 1/80.000, avec un tracé général susceptible d'être modifié pour tenir compte des désidérata exprimés à l'enquête. Etant donné que le projet dont il s'agit s'inscrit dans un cercle assez restreint et qu'il a déjà été étudié de plus près, on a soumis une carte à plus grande échelle (1/10.000) sur laquelle le tracé a pu être indiqué avec plus de netteté que de coutume.

Mais c'est à cela que doivent se borner les indications données pour le présent. Il faut, en effet, avant d'établir le projet définitif être fixé sur l'utilité de l'opération de même que la déclaration d'utilité publique résultant d'une loi doit avoir été notifiée officiellement.

Les projets de détail concernant notamment la modification des gares et la suppression des passages à niveau ne seront susceptibles d'une complète mise au point qu'après cette notification. C'est alors seulement que des précisions plus grandes pourront être données aux intéressés.

Enfin, une fois ces projets de détail approuvés, il sera procédé à l'enquête parcellaire pour indiquer aux intéressés la forme et les dimensions exactes des portions de terrain qui doivent être achetées pour être incorporées dans le domaine public.

Une visite à « L'Intransigeant »

Paris, 24. — Hier, notre distingué confrère M. Léon Bailby, directeur de l' « Intransigeant », a réuni les directeurs des grands journaux de Paris et de province pour leur faire les honneurs du nouvel hôtel que l' « Intransigeant » vient de faire construire, rue Réaumur.

Après un déjeuner qui réunit les invités de M. Léon Bailby, la visite du superbe immeuble de l' « Intransigeant » a permis à tous les directeurs de journaux d'admirer l'installation à la fois somptueuse et pratique du plus grand journal du soir de France.

Nous noterons, en particulier, le soin avec lequel M. Bailby a voulu hospitaliser les œuvres sociales concernant l'enfance.

On sait que notre confrère M. Léon Bailby s'est tout spécialement intéressé à la protection des berceaux et de la jeunesse. Il a aussi montré que le journaliste véritable ne se contentait pas de donner des conseils, mais savait aussi prêcher par de généreux exemples.

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS RECONNAITRAIT LES SOVIETS

Paris, 24. — Les informations de source anglaise ont annoncé la réunion à Paris au début de juillet, d'une conférence préparatoire à la reconnaissance par le Gouvernement Français, de la République des Soviets.

Une pareille réunion ne paraît pas avoir été envisagée jusqu'à présent. On estime toutefois, dans certains milieux politiques que la reconnaissance « de Jure » du Gouvernement des Soviets peut être considérée comme peu éloignée et que des négociations avec la Russie pourraient avoir lieu postérieurement. e

DEUX ANGLAISES AVAIENT VOULU REVIVRE UN DRAME DE CINÉMA

Londres, 24. — Deux jeunes filles de Chichester ont comparu devant le magistrat local sous une inculpation singulière. S'étant procuré un revolver, il y a quelques jours, en le dérobant dans la boutique d'un cordonnier, elles se firent conduire en taxi le soir même à Brighton. Au lieu de payer la somme réclamée à Brighton par le chauffeur, l'une d'elles tira le revolver et le lui mit sous le nez, lo sommant de la conduire, avec sa compagne, à Londres. Comme le malheureux tentait de résister, la jeune fille fit mine d'appuyer sur la gachette. Du coup, le chauffeur fit remonter ses clientes dans la voiture, sauta sur son siège et démarra en vitesse. L'infortuné se trouvait alors sous l'empire d'un tel effroi qu'il alla se jeter contre un poteau télégraphique. Le choc fut si violent que chauffeur et voyageuses furent projetés à cinq ou six mètres plus loin.

Quand les agents vinrent leur porter secours, le chauffeur leur conta sa cruelle mésaventure et il se laissa conduire au parquet pour y déposer une plainte.

Appelées à fournir des explications sur leur étrange conduite, les deux jeunes aventurières ont déclaré qu'elles avaient voulu revivre un drame de cinéma. Le magistrat a jugé que leur cas était assez grave pour les envoyer en prison.

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Un bigame à Hénin-Liétard

L'accusé est Abel B..., 51 ans, d'Hénin-Liétard.

B... Abel a contracté mariage avec Mlle Denain Marie, le 2 février 1897 à Escaudain. Mobilisé dès le début des hostilités, il a rejoint son régiment à Guéret, laissant sa femme à Hénin-Liétard, où elle fut surprise par l'invasion.

En 1916, B... fut envoyé en sursis aux Mines de Bruay. Là, il apprit que des réfugiés d'Hénin-Liétard avaient apporté la nouvelle du décès de sa femme. Il ne put, pourtant, jamais avoir la certitude de ce décès.

Vers le milieu de l'année 1916, il fut envoyé aux mines de Mauremberg à la Ricamarie (Loire). Pendant son séjour dans cette commune il eut l'occasion de se rendre à Mérinville (Loiret) où se trouvait son frère. Là, il fit la connaissance d'une demoiselle Le Bouillon Charlotte. Il se présenta à elle comme veuf et au bout de quelque temps lui proposa le mariage. Elle chercha à se renseigner pour savoir si son fiancé était bien veuf, on lui confirma que la femme de B... passait pour être décédée, mais elle ne put obtenir d'autre précision.

Le mariage projeté fut célébré le 17 décembre 1917 à la Mairie de Mérinville sur la production d'un acte de notoriété dressé le 14 novembre 1917 par le M. le juge de paix de Chambon-Fleugerolles sur la demande de l'accusé qui avait fourni tous les renseignements nécessaires, des témoins complaisants avaient, sans le savoir, affirmé que Mme B... était décédée à Rixensart, province de Brabant (Belgique), le 5 mai 1916.

Les nouveaux époux, retenus par leurs fonctions, l'un à la Ricamarie, l'autre à Mérinvile, vécurent séparés.

Après l'armistice B... reçut une lettre de sa première femme lui apprenant qu'elle se trouvait chez ses parents à Escaudain et l'invitant à venir le rejoindre. Il montra cette lettre à la seconde femme qu'il abandonna pour, aussitôt démobilisé, aller reprendre la vie commune avec la première qu'il mit au courant de ce qu'il avait fait.

B... a protesté de sa bonne foi. Il s'est cependant marié une seconde fois, sans avoir la certitude que sa première union avait été dissoute et il n'a pas hésité à profiter de ce qu'en raison des évènements de guerre on acceptait un certificat de notoriété au lieu et place d'un acte de décès impossible à produire, pour faire attester, sans en avoir la preuve, le décès de sa femme par des témoins complaisants.

B... n'est pas mal noté, il n'a pas d'antécédents judiciaires

Abel B... est **acquitté.**

L'assassinat d'une vieille femme à Calais

LE MEURTRIER EST CODAMNÉ AUX TRAVAUX FORCÉS A PERPÉTUITÉ

Nous avons relaté en son temps l'assassinat de la veuve Duquesne, à Calais. Rappelons les faits :

L'accusé est Maurice Madoux, 20 ans, presseur de bobines à Calais. Sa victime, la veuve Duquesne âgée de 74 ans, qui tenait, rue des Pierrettes, un modeste commerce de confiserie.

Le 10 mars 1924 des voisins, surpris de ne pas la voir sortir avaient prévenu la police ; sa porte était fermée à clef depuis la veille au soir et tous les appels demeuraient sans réponse.

Un serrurier ayant ouvert la porte, on trouva la veuve Duquesne étendue sans vie sur le parquet de la pièce faisant suite au magasin et servant de cuisine et de chambre à coucher. Un tampon de linge avait été enfoncé dans sa bouche avec une telle brutalité qu'elle avait eu le filet de la langue rompu. Le cadavre portait au visage et aux mains des excoriations et des ecchymoses attestant qu'il y avait eu lutte.

Rien ne paraissait avoir été dérangé et si une poche, que la victime portait attachée à la ceinture, sous son tablier, n'avait pas disparu, on n'aurait pas pu admettre que le vol avait été le mobile du crime, car on a retrouvé intacte une bourse contenant 67 fr., placée dans un tiroir de table et une boîte posée sur la cheminée contenant 70 francs de menue monnaie.

Un client habituel de la victime, Reault Louis révéla que les 8 et 9 mars 1924, il avait remarqué la présence au magasin Duquesne d'un jeune homme de 18 à 20 ans. La déposition de ce témoin a d'autre part permis de préciser le jour et l'heure du crime. C'est le 9 mars netre 17 h. 30 et 18 h. 30 qu'il avait remarqué pour la dernière fois la présence de ce jeune homme dans le magasin et le même jour, vers 19 h. 20 lorsqu'il était revenu pour faire un achat il avait trouvé la porte du magasin fermée.

Les recherches de la police ont amené à suspecter un sieur Madoux Maurice, ouvrier sans travail et sans résidence bien fixe, auteur présumé d'un vol récent.

Madoux Maurice, arrêté le 13 mars, reconnaissait avoir tué la veuve Duquesne pour la voler.

Il était allé dans sa boutique le 8 mars, il y était retourné le 9 à deux reprises différentes, attendant le moment propice, bien décidé, a-t-il déclaré, à tuer la veuve Duquesne « si elle ne se laissait pas faire ». L'occasion s'était présentée vers 18 heures. A ce moment la veuve Duquesne ayant quitté le magasin pour aller se chauffer dans la pièce voisine, près d'un poêle, il avait profité de son éloignement pour fermer la porte d'entrée du magasin au verrou, puis passant dans la pièce voisine, il avait saisi la veuve par les mains. Celle-ci, paralysée par l'émotion, était tombée à terre, sans avoir pu crier. Il l'avait fouillée et dans une poche qu'elle portait attachée à la ceinture, sous son tablier, il s'était emparé du contenu d'un portefeuille en drap, soit environ 300 francs. Il n'avait guère dépensé qu'une quarantaine de francs et avait dissimulé le reste dans une cachette où on l'a retrouvé.

Lav cuve Duquesne avait essayé de se relever, mais il lui avait porté un coup à la tempeet lui avait enfoncé un tampon de linge dans la bouche pour l'empêcher de crier. C'est à ce moment qu'en se débattant, elle l'avait mordu à l'annulaire de la main gauche.

Madoux, gardant tout son sang-froid, a déplacé après le crime, le cadavre de sa victime afin d'empêcher qu'il put être vu de l'extérieur par les vitres du magasin. Il est parti sans fouiller aucun meuble, après avoir eu soin de fermer à clef derrière lui la porte d'entrée du magasin

Madoux a mauvaise réputation. Paresseux et sournois, il était souvent désœuvré. Il a déjà été condamné deux fois pour vol.

Maurice Madoux est condamné aux **travaux forcés à perpétuité.**

La Fête des Gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais, à Liévin

Nous avons annoncé que M. Bénazet, commissaire général à la guerre, chargé de l'éducation physique viendrait à Liévin présider la 29e Fête régionale des Gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais qui aura lieu les 28, 29 et 30 juin.

A cette occasion une magnifique réception sera faite au représentant du Gouvernement. M. Causel, préfet du Pas-de-Calais, les sénateurs et députés du Pas-de-Calais viendront également pour assister aux fêtes officielles qui se dérouleront après-midi de dimanche au superbe parc des Sports de Rollencourt.

Nous donnerons prochainement le programme des fêtes. Nous pouvons dire que le clou en sera certainement la production des moniteurs de l'Ecole de Joinville-le-Pont qui seront commandés par Marius Martin, adjudant moniteur le gymnaste champion connu dans le bassin houiller.

Les concours de gymnastiques mettront en compétition les meilleures sociétés de gymnastiques du Nord, telles que l'Union Tourquennoise, la Patriote de Croix, l'Etoile de Caulais, les sociétés de Valenciennes, de Lille, Hautbourdin, etc...

Pour la fête de nuit qui se tiendra sur la place de l'Hôtel de Ville sur un immense podium aménagé à ce effet les meilleures sociétés de la région se produiront en des ballets, poses plastiques, tableaux militaires.

Voici la liste des sociétés qui concourent ensemble aux concours de ballet :

Quatre catégories : L'Avenir de Lillers (ballet des fleurs). — La Renaissance d'Haillicourt (ballet autour de la lune). — L'Avant-Garde de Grenay (ballet des saisons). — Société de gymnastique d'Arras (ballet Renaissance). — Section Féminine de Béthune (Roses et papillons). — L'Avenir de Lillers (ballet de la Joconde). — L'Espérance d'Harnes (ballet Franco-Anglais). — L'Avant-Garde de Grenay (ballet des papillons). — L'Emancipatrice d'Avion (la ronde des fleurs).

Parmi ces sociétés l'Avant-Garde de Grenay a remporté au concours fédéral de Clermont-Ferrand les plus beaux lauriers. D'autres comme celles d'Avion, d'Harnes et de Lillers sont réputées comme les meilleures de la région dans ce genre de production et ont remporté déjà de nombreux succès. C'est dire que la lutte sera chaude. Nombreux seront les spectateurs qui viendront le soir voir les merveilleux danseurs et danseuses.

Les sociétés suivantes se produiront en des poses plastiques : La Jeunesse de Beuvrages; l'Espérance, de Wasquehal ; l'Avnir d'Achicourt ; Les Volontaires, de Leers ; l'Espérance de Calonne ; La Vaillante d'Auberchicourt; l'Etoile, de Calais ; Rust-Roost, de Blankerhegue ; Société municipale de gymnastique d'Armentières ; Racing Club de Sains-les-Mines ; Union Sportiv. de Fives.

De nombreuses et magnifiques récompenses seront remises comme prix aux meilleures productions.

Fred Bretonnel a battu Danny Frush

Le jeune boxeur Fred Bretonnel, ce garçon de 19 ans, qui détient les championnats de France et d'Europe des poids légers, a abattu au Cirque de Paris l'Irlando-Américain Danny Frush.

Ce Frush n'est autre que celui qui, voici près d'un mois, triomphait en huit rounds, par knock-out d'Eugène Criqui. Il est âgé seulement de 25 ans, mais a derrière lui une longue et brillante carrière, puisqu'au cours de ces dernières années, il fut l'adversaire des champions du monde Johnny Kilbane et Johnny Dundee.

Bretonnel a été proclamé vainqueur de Danny Frush, celui-ci ayant abandonné au 8e round.

L'ALSACE RÉCLAME L'APPLICATION DES LOIS LAIQUES

Paris, 24. — Voici le texte du télégramme que le Conseil municipal de Strasbourg a adressé à M. Herriot, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères : Le Conseil municipal de Strasbourg adresse au Président du Conseil l'expression de ses félicitations et de sa confiance en sa fermeté pour l'introduction rapide et complète en Alsace et Lorraine des lois fondamentales de la République.

Signé : PAIROTES, maire-député.

C'est la réponse de l'Alsace au discours-programme d'Herriot sur l'application des lois laïques et aux assertions fausses des députés cléricaux d'Alsace.

ENTREVUE ENTRE PARLEMENTAIRES COMMUNISTES FRANÇAIS ET ALLEMANDS.

Cologne, 24. — Une entrevue entre parlementaires, communistes français et allemands, a eu lieu dimanche dernier à Cologne. Y assistaient comme représentants du parti communiste français : MM. Marcel Cachin, député de la Seine ; Barbecot, député de Seine-et-Oise ; Desoblin, député du Nord, et Hueber, député alsacien.

La discussion qui s'est engagée au cours de cette réunion a porté sur le rapport des experts. L'après-midi, le député Barbecot s'est rendu à Dusseldorf pour y prendre la parole dans la manifestation communiste qui s'est tenue dans cette ville, en signe de protestation contre les menées des nationalistes en Allemagne non occupée.

UN JUGEMENT QUI INTÉRESSE LES CAFETIERS ET DÉBITANTS

Lorient, 24. — Une vingtaine de cafetiers et de débitants de Lorient ont comparu devant le Tribunal correctionnel pour n'avoir pas indiqué sur les fûts de vin placés dans leurs caves, l'appellation, l'origine et le degré alcoolique.

Défendus par M. Jares, député-maire de Lorient, les cafetiers s'appuyaient sur la jurisprudence des tribunaux de Tarbes et de Niort qui, dans des circonstances analogues, avaient prononcé l'acquittement, estimant que l'article 4 du décret du 19 août 1921 ne s'appliquait que pour les vins vendus dans les seuls locaux accessibles au public, afin de lui permettre de connaître immédiatement l'origine ou le degré.

Le Tribunal de Lorient a condamné les délinquants à 16 francs d'amende chacun.

A LA C. A. DU PARTI SOCIALISTE

Paris, 24. — Au cours d'une de ses dernières séances, la commission administrative permanente a nommé une commission chargée de s'aboucher avec la Confédération Générale du Travail et la Ligue des Droits de l'Homme pour l'organisation, en France, de la manifestation internationale du 31 juillet (anniversaire de la mort de Jaurès) contre la guerre.

M. Inghels, ancien député du Nord, a été nommé, à cette même réunion, délégué permanent à la propagande.

La journée de huit heures

NOTRE MINISTRE DU TRAVAIL EN A FAIT UNE BRILLANTE APOLOGIE A GENÈVE

Genève, 24. — Dans la déclaration faite cet après-midi par M. Justin Godart, au nom du gouvernement français à la Conférence internationale du Travail, le ministre du travail a exposé les conditions et les résultats de la mise en application de la journée de huit heures en France.

M. Justin Godart a déclaré notamment :

En France, le régime des huit heures, établi par la loi du 23 avril 1919, a donné de féconds résultats. Il se fonde de plus en plus solidement, non seulement sur notre texte qui a inspiré les rédacteurs de la Convention de Washington, mais sur une évolution des mœurs et une transformation méthodique des moyens matériels de la production. 30 professions groupant cinq millions de salariés ont élaboré leur règlement de travail, employeurs et employés s'étant rapprochés pour un examen en commun, plein d'enseignements mutuels, des conditions nouvelles de labeur. Leur accord a été sanctionné par des décrets. Actuellement sont en préparation, 8 autres règlements.

L'EFFET BIENFAISANT DE L'APPLICATION DES 8 HEURES

Une enquête de l'Office du Travail français qui va être publiée sous peu me permet d'affirmer que la journée de huit heures a amélioré en France la vie de famille, et donné un grand essor aux manifestations intéressantes d'une vie sociale s'organisant pour la recherche de la santé par la culture physique, de savoir par les cours professionnels et généraux, par la lecture, des distractions intelligentes par l'extension des sociétés musicales ou récréatives.

Depuis 1919, le nombre des hardis ouvriers s'est accru dans la proportion de 45 pour cent. L'alcoolisme est en régression très nette. Sur ce point l'enquête a réuni de multiples et irréfutables témoignages.

En vous apportant les résultats de notre expérience française, je ne puis taire ce que nous savons de la répercussion de la journée de huit heures sur le rendement. Nous avons des études très précises, basées sur une stricte comptabilité, qui nous prouvent que partout où l'entrepreneur n'a pas seulement subi la loi pour le travail mais a mis résolument au rythme des huit heures effectives aussi le Capital, il a vu s'ordonner une production d'où tout gaspillage de forces était banni et qui est pour le satisfaire.

LA LOI DE HUIT HEURES EST INTANGIBLE

Dans sa déclaration ministérielle récente, ratifiée par la majorité de la Chambre des députés, le gouvernement français a proclamé :

« Nous ne laisserons pas toucher aux avantages acquis par le monde du travail.

» Nous maintiendrons la loi de huit heures dont l'expérience a démontré la souplesse et qui a déjà si profondément amélioré la condition matérielle et morale du salarié.

» Nous désirons la prompte ratification de la ferme volonté du Gouvernement français d'assumer des obligations internationales qu'il considère autant comme une sauvegarde de sa propre action réformatrice que comme des bases solides pour l'œuvre essentielle de paix à la réalisation de laquelle il s'attachera passionnément.

L'ÉLECTION DU NOUVEAU BATONNIER DES AVOCATS PARISIENS

Paris, 24. — Cet après midi, au Palais de Justice, a eu lieu l'assemblée générale des avocats du barreau de Paris, pour l'élection du bâtonnier.

662 avocats ont pris part au vote pour l'élection du bâtonnier pour l'exercice 1924-1925.

On remarquait parmi les votants, MM. Millerand Alexandre, Raymond Poincaré, Raoul Péret et de nombreuses personnalités politiques et judiciaires.

Suivant la tradition, M. Manuel Fourcade, bâtonnier en fonctions a été réélu pour l'exercice judiciaire 1924-1925, par 580 voix.

35 voix se sont portées sur le nom de M. André Fallières et trois voix sur le nom de M. Millerand. 44 voix sont allées à divers avocats.

Le 18e Tour de France Cycliste

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

A ROUEN

Un peloton de tête de vingt coureurs en avance de quelques minutes sur l'horaire signé au contrôle de Rouen à 5 h. 04, dans cet ordre :

Aymo Bruneva Bottechia, Colle, Buysse, Masson, Englebert, Bellanger, Benoit, Jacquinot, Gœthals, H. Curtel, Alancourt, Van Bruaene et Rich.

Francis Pélissier a cassé sa roue avant, quarante kilomètres avant Rouen où il arrive quelques minutes après le peloton de tête.

Le touriste routier Pompon a eu six crevaison et a fait une chute; il est blessé au coude droit.

Il continue néanmoins la course.

La foule était énorme dans la traversée de Rouen.

La côte de Maison-Brûlée, notre de monde est fatale à Lemay, Gœthals, Buysse Hardy et Alancourt. Vers Bourgachard, Bottechia, Enrici et Masson sèment le peloton, prennent cinq cents mètres d'avance, mais Sellier ramène vigoureusement la bande.

A PONT AUDEMER

Sept heures. — Peu de monde. Bottechia au beau maillot jaune passe en tête d'un peloton qui compte 67 unités.

A HONFLEUR

Le peloton de tête composé de 32 coureurs, parmi lesquels la plupart des favoris est passé à 7 heures 50.

Alavoine qui a fait une chute dans laquelle il a cassé son cadre est arrivé à 8 heures.

Il est immédiatement reparti à la poursuite des leaders.

La foule lui a fait une chaleureuse ovation.

A DEAUVILLE

Un peloton de 32 coureurs passe à 8 h. 37, parmi lesquels Bottechia, les frères Pélissier, Alavoine, Sellier, Masson, Bellanger ; en 2e catégorie, Degy, Defraye, Standaer et parmi les isolés Wendels, Nempon, Pratezzi, Curel.

Les primes de Deauville sont gagnées par Ville, Degy, Jacquinot et Curtels.

Un peloton de 10 coureurs passe à 8 h. 50.

A CAEN

58 coureurs, conduits par Degy, passent à 10 heures 12

Un second peloton conduit par Lenaerts passe à 10 h. 16 et comprend 15 coureurs.

Toutes les premières catégories sont passées.

La signature a été supprimée en raison du nombre des coureurs.

Ruffoni passe à 10 h. 24.

A 10 h. 27, l'an 1er régional passe, emmenant un peloton de six coureurs.

A 10 h. 38, huit coureurs passent emmenés par Bachellerie.

A 10 h. 45. 85 coureurs sont passés.

A ARROMANCHES

A 12 h. 04, 30 coureurs passent, emmenés par Tiberghien, H. Pélissier, Jacquinot, Lenaers, Wenslis, Thys, Cuvelier, Degy.

A 12 h. 05, Francis Pélissier suit.

A 12 h. 12, passe Otère ; à 12 h. 26, Huysse, Archelais.

Bachellerie passe à 12 h. 34; par suite d'une crevaison il a dû faire deux kilomètres à pied.

A CARENTAN

Carentan, 318 kilomètres. — A 14 heures 23 passent Alavoine, Touzard, Bottechia, Henri Pélissier.

A 14 h. 26, Alancourt.

A 14 h. 29, Thys Huysse, Nempon, Rossignol.

A 14 h. 48, Catelan, Fasoli, Pfister.

A VALOGNES

Valognes, 34 kilomètres. — Bottechia mène suivi de Cérard, Lambot, Muller, Tiberghien, Cuvelier, Jacquinot, Bachellerie, Heusghem, Yrunero, Alavoine et Henri Pélissier.

L'arrivée à Cherbourg

L'arrivée se fait en haut de la montée d'Octeville, au « Blanc Ruisseau ». Une tribune a été dressée dans laquelle se massent les curieux. Voici l'ordre des arrivées :

1er, **Bellanger, sur bicyclette PEUGEOT** ; 2e, **Ville** ; 3e, **Frantz** ; 4e, **Jacquinot** ; 5e, **Huywaerts** ; 6e, **Mottiat** ; 7e, **Sellier,** qui arrivent ensemble à 16 h. 34 m. 31 s. ; 8e, **Gérard** ; 9e, **Demay** ; 10e, **Cuvelier** ; 11e, **Fontan** ; 12e, **Degy** ; 13e, **Alavoine** ; 14e, **Curtel** ; 15e, **Rich** 16e, **Bottechia** ; 17e, **Muller** ; 18e, **Colle** ; 19e, **Dejonghe** ; 20e, **Aymo** ; 21e, **Englebert** ; 22e, **Henoghem** ; 23e, **Buysse** ; 24e, **Scieur** ; 25e, **Tiberghien** ; 26e, **Barthélemy** ; 27e, **H. Pélissier** ; 28e, **Brunero** ; 29e, **Vilaza** ; 30e, **Enrici** ; 31e, **Beeckmann** ; 32e, **Goethals** ; 33e, **Vertemati** ; 34e, **Masson,** arrivent à 16 h. 34 h. 53 s.

***

Le vainqueur de l'étape Le Havre-Cherbourg **Romain Bellanger,** a participé à notre Critérium Cycliste International, dont il était un des favoris. Après avoir mené une brillante course jusque Cassel, sur sa merveilleuse **bicyclette PEUGEOT,** il ne parvint pas à se classer, ayant été victime d'une indisposition passagère.

Huywaert, qui s'est classé 5e aujourd'hui, avait terminé notre Critérium, prenant la 12e place à l'arrivée.

Aujourd'hui, repos. Demain jeudi, 3e étape Cherbourg-Brest. A qui la première place ?

JEAN DESMARET.

LE CONGRÈS DES NOTAIRES

Pau, 23. — Ce matin est ouvert le trentième Congrès des Notaires de France, sous la présidence de M. Benet.

Le Ministre de la Justice était représenté par M. Bernarbeigt, Procureur général près la Cour d'Appel de Pau.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Temps très nuageux. Vents d'Ouest revenant à Nord-Ouest 3 à 5 m. Ciel couvert, brumeux. Quelques bruines devenant dans la journée très nuageux avec éclaircies. Température stationnaire après légère hausse la nuit sur la veille minimum 10 degrés.

Des journalistes Canadiens à Lille et dans la région

On sait les relations amicales qui unissent le Canada et la France. Soudés par la communauté des souvenirs et des sentiments, car la mémoire de Jacques Cartier et l'influence française sont jalousement gardées sur les rives du Saint-Laurent, les deux peuples ont contracté une estime réciproque plus vraie encore, au cours et au lendemain de la guerre, et leurs productions naturelles et industrielles appellent des échanges commerciaux à gros trafic.

L'an dernier, une mission officielle du Canada parcourut la France et les Lillois se souviennent encore de l'exposition si abondamment achalandée des produits canadiens qui se fit au boulevard des Ecoles. Les personnalités du monde industriel régional se souviennent aussi du remarquable discours prononcé à la Chambre de commerce de Lille, par M. le sénateur Beaubien.

Hier, Lille eut la visite d'une délégation de 150 journalistes environ qui avaient à leur tête M. Eedy, président de l'Association de la presse canadienne.

Ils arrivaient à la gare, dans la matinée, venant de Bruxelles, et furent salués à leur descente du train par M. Saint-Léger, au nom des Etablissements Kuhlmann et Agache Fils, MM. Delattre et Lirondelle, professeurs à la Faculté des lettres et par une délégation d'étudiants des Facultés de l'Etat, portant leur drapeau.

LE BANQUET

Le banquet qui leur était offert à l'Hôtel Delannoy, par le Conseil d'Administration des établissements Kuhlmann fut servi dans une vaste salle, trop étroite pourtant pour contenir à leur aise les 200 personnes présentes.

A la table d'honneur, les personnalités de la délégation. Mme et M. Eedy, à la première place étaient encadrées de M. Agache, président le banquet, Mme Agache, M. Saint-Léger, administrateur délégué et Madame, M. Thierr, directeur, MM. Carmeau, secrétaire général de la Préfecture et Chavin, sous-préfet, chef de cabinet, représentant M. le Préfet du Nord, le général Lacapelle, commandant le 1er Corps, Grimpret, ingénieur départemental des Ponts et Chaussées et Seguin, secrétaire général de la reconstitution, MM. les professeurs de Faculté, Delattre et Lirondelle, les représentants du comité de l'Union des étudiants de Lille, ayant à leur tête M. Forest, président.

Un peu lente, les convives ne possédant généralement que des rudiments ou des réminiscences d'anglais et de français, la prise de contact n'en fit pas moins constater une différence et une sympathie réciproques spontanées, que vinrent exprimer les toasts en français et en anglais.

C'est tout d'abord M. Agache qui évoque les souvenirs de Vimy et remercie les visiteurs du salut cordial qu'ils viennent apporter à la France, où reposent tant de leurs frères, volontaires. C'est M. le professeur Delattre, qui parlant en anglais, exalte l'amitié des deux pays, frères d'armes dans la guerre, Canadiens et Français demeurent étroitement unis dans la paix.

M. Lorne Eedy prend la parole à son tour, en une langue française parfaitement élégante et claire. Avec beaucoup de distinction et de cœur l'orateur exprime l'admiration du Canada pour la France où les sujets du Dominion voient le foyer de « la force morale qui mène le monde ».

Les applaudissements vigoureux qui saluent des discours si éloquemment dits, ne se comparent point à ce formidable hurrah de sympathie que poussent les Canadiens en l'honneur de leurs hôtes. Debout, le bras droit levé, le regard vif, les journalistes en délégation traduisent d'une voix énergique et vibrante leurs sentiments de profonde cordialité à l'adresse du pays de la « doulce France ». Et un murmure à la Française, dit aux Canadiens combien ils ont été compris.

EN EXCURSION

A l'issue du banquet, où chacun ébauche ses impressions avec son voisin, dans la langue qu'il connait mal, les visiteurs ont pris place dans des voitures et cars automobiles, et sont partis en excursion à Roubaix, Tourcoing et Ypres.

Ils auront vu avec satisfaction, le relèvement intrépide de la zône envahie, où, à côté des apparences matérielles d'une nouvelle prospérité doit subsister, impérissable, le souvenir des champs de bataille.

Aujourd'hui nos hôtes canadiens seront aux usines Kuhlmann à Loos et à Pérenchies, où la firme Agache Fils, les avait conviés à un banquet.

Au dernier moment, nous apprenons qu'ils feront seulement une visite... de cérémonie et de leçon de choses, pressés qu'ils sont par leur programme chargé.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Transportés dans la région minière, ils déjeuneront à Nœux-les-Mines, visiteront les installations des mines de Béthune et s'embarqueront ensuite à Arras pour Paris.

Les employés de ministère se syndiquent

Paris, 24. — Le personnel civil des ministères a décidé d'adopter dès maintenant, la forme corporative syndicale.

Les fonctionnaires de tout grade des administrations centrales vont se grouper en un syndicat unique, qui sera affilié à la Fédération des syndicats de fonctionnaires.

Le programme d'action du nouveau syndicat comporte la révision des traitements, la création de conseils d'avancement, la représentation du personnel dans les commissions de réformes, l'adoption d'un statut général commun à tous les ministères et une collaboration loyale avec le gouvernement et le parlement, pour la simplification des méthodes administratives et la compression des dépenses publiques.

CONSEIL DE PRÉFECTURE DU NORD

Au cours de l'audience que tint hier le Conseil de Préfecture du Nord, 5 affaires appelées au rôle furent mises en délibéré.

Elles intéressent, la première, une demande de résiliation d'un contrat de travaux intenté par un entrepreneur contre la ville d'Hautmaing, les trois suivantes, des litiges pour règlements de marchés et la dernière, une opposition à contrainte à propos de chiffre d'affaires.

FEUILLETON DU 25 JUIN 1924. — N° 11

Le Chêne de la Peur

GRAND ROMAN

PAR

CLAUDE MONTORGE

L'hiver approchait et, avec l'hiver, le chômage fréquent. Brisebarre se dérangeait le moins possible de ses occupations et il avait pris des habitudes moins irrégulières depuis la violente émotion que lui avaient procurée les révélations des gendarmes.

Du matin au soir, il peinait dans son chantier, et souvent, avant de rentrer à la maison forestière, il descendait à la rivière de la Dhuys pour cueillir sur ses bords des bottes d'osier qu'il rapportait à son fils Jean afin de lui procurer une occupation. Il avait fréquemment, dans la journée, la visite de son voisin Agostini, et toujours il sortait de ses entretiens avec l'étranger énervé, exaspéré, poussé à bout par l'esprit anarchiste de cet homme insinuant et dangereux.

Il avait eu aussi la visite de M. le comte de Chantereau, et celui-ci n'avait pas su garder la gravité et la dignité qui convenaient à son caractère, en présence de Brisebarre et de plusieurs autres bûcherons réunis

— On tuera mes gardes, s'était-il écrié dans un élan de colère, on me tuera peut-être aussi moi-même : il faut s'attendre à tout ; mais je ne négligerai rien pour préserver mes bois de braconniers détestables. S'il faut que nous vivions sur le pied de guerre, nous y vivrons. S'il nous faut nous défendre contre les coups de fusil par des coups de fusil, nous n'hésiterons pas un instant. Du reste, j'ai déjà adopté une mesure radicale : je détruirai tous les chiens que je trouverai errants dans mes bois. Je veux être le maître chez moi.

Brisebarre n'avait pas répondu à des allusions qui lui entraient dans la chair comme des flèches barbelées et s'était contenté de haussler les épaules. D'autres bûcherons, Agistini surtout, avaient maugréé et trouvé que l'on mérite ce que l'on craint, lorsqu'on s'exprime avec aussi peu de ménagements.

La saison continuait à se montrer d'une douceur inaltérable.

A la maison forestière, on s'était remis peu à peu de la terreur et des appréhensions d'une nuit d'épouvante. Anne avait repris le cours de ses occupations sérieuses avec un cœur infatigable.

Ce jour-là, elle était précisément occupée à lire à ses petits, pour les amuser, un fragment de journal dans lequel on lui avait enveloppé, à Saimbroing, de l'épicerie ou quelque aliment.

La petite Cécile et le petit Jean s'intéressaient fort aux faits divers, qui leur donnaient une petite secousse d'effroi ou d'inquiétude, et Anne, leur sœur aînée, leur en faisait la lecture.

Mais elle ne lisait pas tous les faits divers qu'ils se présentaient dans la feuille fort bien renseignée : elle enjambait, comme un clerc d'huissier qui va porter une contrainte, enjambe dans la rue, par des sauts réguliers, les tas d'immondices et les ruisseaux boueux, le récit des crimes, des assassinats, des escroqueries et des vilaines actions. Elle négligeait tout ce qui pouvait nuire à l'éducation qu'elle entendait donner à ses petits, et agrémentait de détails de son invention le récit des belles actions propres à développer en eux l'amour du prochain, la probité, l'élévation du caractère, les hautes qualités de l'âme.

Les deux enfants étaient blottis contre elle et l'écoutaient dans le ravissement. Elle venait de leur lire la belle action d'un jeune homme qui, au péril de sa vie, avait réussi à arrêter un cheval emballé attelé à une charrette, et à sauver la vie de deux personnes effrayées qui, assises dans cette voiture, poussaient des cris d'épouvante.

Emballé, lui aussi, par ce récit, Jean s'écria, oubliant qu'il était aveugle :

« Quand je serai grand, j'arrêterai, moi aussi, les chevaux emportés. »

Mais il se tut aussitôt et quelques larmes coulèrent sur ses joues : il venait de se souvenir de la triste infirmité qui lui interdisait de commettre certaines belles actions.

Anne le consola en lui démontrant qu'on pouvait être utile à son prochain en accomplissant avec beau coup de zèle les fonctions qui vous sont accessibles, en pratiquant la sagesse, en éclairant d'un conseil désintéressé une personne égarée par l'erreur. Elle reprit son journal et eut la chance d'y découvrir un acte de probité commis par une petite fille un peu plus gâtée que Cécile et qui, ayant trouvé sur la voie publique un porte-monnaie bourré de pièces d'or, l'avait porté à la mairie pour qu'on le remit à la personne qui l'avait perdu.

C'est par ces nobles exemples de vertu que la jeune maman enseignait à « ses petits » le respect et l'amour des hommes. Elle se gardait bien de leur montrer par d'autres exemples, plus nombreux, qu'ils n'étaient pas tous bons, les hommes, qu'il y avait parmi eux des brebis galeuses. Elle ne voulait pas les effrayer et se disait qu'ils av